

la volonté du Roi de faire une démonstration devant Raguse¹. « Ils (les Ragusois) ont besoin d'être humiliés et s'il n'est pas de la grandeur de Sa Majesté d'y faire usage de ses forces, sans de plus graves et plus puissants motifs, du moins convient-il de les employer à faire cesser l'obstination des Ragusois, pour ce qui regarde les François en leur montrant le danger de près... » « Ce lieutenant-général », continuait le ministre, « doit déclarer sans hésiter à cette République tout le mécontentement que Sa Majesté a d'elle depuis longtemps malgré les soins qu'on y a pris d'obscurcir la vérité, qu'il y a été envoyé pour s'assurer que les Français n'y seront lésés en rien et satisfaits en tout point, que Sa Majesté ne s'y laissera pas tromper ni affaiblir le respect, qui luy est dû, qu'on ne luy en imposera plus désormais par des détours et des surprises dont les Ragusois ont abusé à l'excès et que s'ils reprennent les mêmes maximes et leurs anciennes dispositions au préjudice des François, Elle ne se contentera pas de priver leur République de la bienveillance qu'Elle luy a accordé jusqu'à présent, mais qu'Elle traitera Raguse comme une ville dont Elle doit se défier à tous égards et qu'Elle doit punir de ses procédés... Il est bon aussi que M. le prince de Listenois traite les Ragusois avec hauteur et méfiance et en exige tout ce qu'il estimera convenir de leur part au nom de Sa Majesté à la dignité du pavillon qu'il portera et de son rang. »

On jugea que l'escadre tout entière ne pourrait pas mouiller dans le port de Raguse. L'amiral français détacha deux frégates sous le commandement du capitaine de vaisseau, comte de Grasse-Brian-

1. Instructions données à M. le Prince de Listenois, Versailles, 31 mars 1766. *Bibliothèque Nationale française*, 10772, p. 146.